

Six ans de Contrat de Rivière Azergues

Bilan des réalisations

Mis en œuvre depuis le milieu des années 2000, le Contrat de Rivière Azergues est arrivé à échéance en 2010. Il a fait l'objet d'une étude « Bilan, évaluation et prospective » dont l'objectif était d'effectuer le bilan des actions mises en œuvre, d'évaluer les impacts qu'elles ont pu avoir sur l'Azergues et ses affluents et d'effectuer une analyse de ses modes de fonctionnement, de manière à construire les fondements d'une prochaine procédure sur des bases renouvelées.

Outre les investigations techniques mises en œuvre par des bureaux d'études indépendants, cette étude a permis de consulter plus de 120 personnes (élus, partenaires techniques et financiers, usagers) de l'ensemble du bassin versant, de manière à dresser le bilan qui vous est proposé ci-dessous.

Le contrat de rivière Azergues

Historique

Signé le **19 janvier 2004**, le Contrat de rivière Azergues est le fruit d'une dynamique plus ancienne, provenant notamment de l'influence du contrat de rivière Brévenne Turdine, signé aux portes du bassin versant en 1996. Porté au démarrage par la Communauté de Communes du Pays du Bois d'Oingt (CCPBO), le contrat de rivière est animé à partir de 1998 par un chargé de mission, Pierre Gadiolet, toujours en poste aujourd'hui. Le Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères (SMRPC) modifie ses statuts en 2004 de manière à ouvrir l'adhésion aux 8 Communautés de communes de la vallée, devenant ainsi le **Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues (SMRPCA)**.

De 1999 à 2002, les phases d'état des lieux et de diagnostic sont mises en œuvre et permettent la réalisation de nombreuses études complémentaires (étude hydraulique, étude morphodynamique, schémas directeurs d'assainissement, étude piscicole...), qui aboutissent à la formulation des fiches actions du contrat de rivière, avalisées par le Comité de Rivière le 04 juillet 2002 après avoir été approuvées par l'ensemble des conseils municipaux.

QUELQUES DATES

1997-1998 : Émergence de la démarche

1999-2001 : Réalisation des études préalables

2002 - 2003 : Commissions thématiques et formulation des fiches actions

► Crue de déc. 2003

19 janvier 2004 : Signature du Contrat de Rivière pour 6 ans

2005 à 2010 : mise en œuvre du programme d'actions

► Crue de nov. 2008

Le **Contrat de rivière définitif**, comportant un plan de financement des actions discuté entre maîtres d'ouvrage et partenaires financiers, est signé **19 janvier 2004**. Le démarrage opérationnel de la démarche est ralenti par les épisodes pluvieux particulièrement abondants des 2 et 3 décembre 2003, qui déclenchent des crues aux conséquences matérielles importantes. Ces événements scellent pourtant la volonté de l'ensemble des partenaires d'agir rapidement et de trouver collectivement les réponses adaptées à ces phénomènes. Le Contrat de rivière offre un cadre favorable à cette dynamique et des actions de terrain débutent rapidement.

La mise en œuvre des actions se fait entre **2005 et 2010**, les crues de décembre 2003 et de novembre 2008 induisant des ralentissements relativement importants puisqu'elles demandent au SMRPCA de mettre en place les actions qui s'imposaient pour répondre aux besoins les plus urgents. Fin 2010, le contrat de rivière s'achevant fait l'objet d'une étude « bilan, évaluation et prospective », dont voici les principaux enseignements.

Un contrat de rivière en trois volets

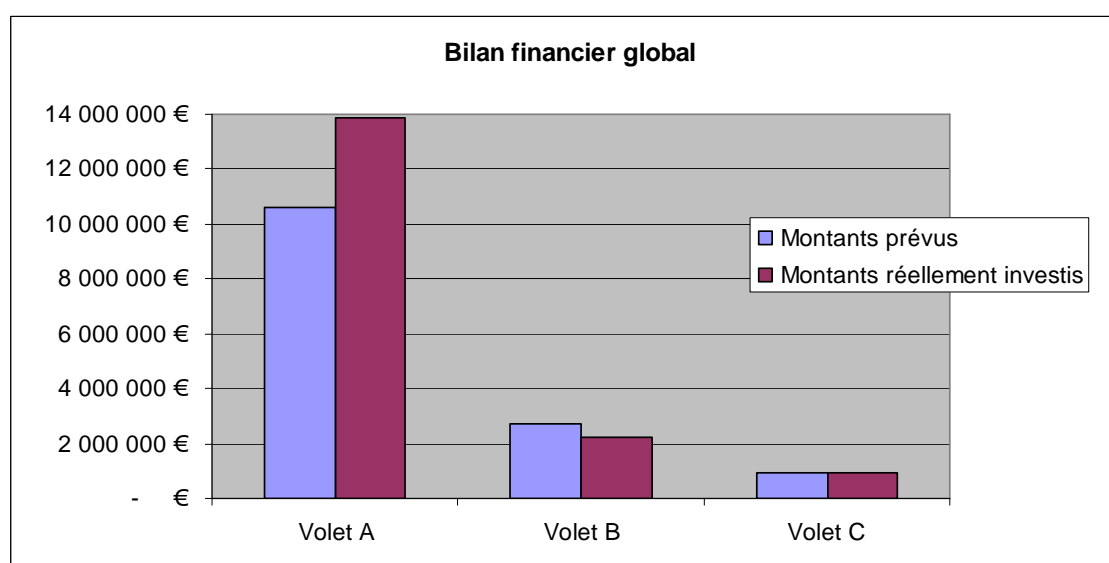
Avec **93 actions** inscrites et un montant global de **14,3 millions d'euros**, le Contrat de rivière de l'Azergues est bâti selon le découpage classique en 3 volets des contrats de rivières :

- **Le volet A**, concernant l'assainissement et la qualité des eaux, en constituait le volet prioritaire, puisqu'il concernait à lui seul plus de 10,6 millions d'euros.
- **Le volet B**, consacré à restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques, disposait d'un budget prévisionnel de 2,7 millions d'euros essentiellement axé sur la protection contre les crues et l'entretien, la restauration et la valorisation des milieux naturels du bassin versant.
- Enfin, **un volet C** au budget plus réduit (1 million d'euros) était consacré au suivi, à l'animation et à la communication autour des actions du contrat de rivière.

Le bilan financier

Remarque méthodologique : Nous avons choisi de présenter le bilan de toutes les actions menées pendant la période du contrat répondant aux objectifs fixés, y compris les actions qui se sont rajoutées ou ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SMRPCA hors contrat.

Volet	Thème	Montant prévisionnel des opérations	Montant réel des opérations	% d'investissement
A1	Assainissement domestique	10 479 K€	13 796 K€	132%
A2	Volet agricole	- (hors contrat)	- (hors contrat)	-
A3	Volet industriel	60 K€	50 K€	83%
A4	Etude protection captages Haute Azergues	95 K€	-	0%
Sous total VOLET A		10 634 K€	13 846 K€	130%
B1	Protection contre les risques hydrauliques	688 K€	464 K€	67%
B2	Restauration milieu physique (morphodynamique)	562 K€	417 K€	74%
B3	Préservation/Restauration patrimoine naturel	1 036 K€	973 K€	94%
B4	Valorisation cours d'eau et abords	404 K€	380 K€	94%
Sous total VOLET B (hors post-crue)		2 690 K€	2 234 K€	83%
C1	Gestion et coordination Contrat	729 K€	785 K€	108%
C2	Sensibilisation et communication	172 K€	97 K€	56%
C3	Suivi et évaluation	55 K€	69 K€	126%
Sous total VOLET C		956 K€	951 K€	100%
TOTAL GENERAL		14 280 K€	17 032 K€	119%



Bilan des réalisations et retombées par volets

A propos de la qualité des eaux (volet A)

Le gros des actions menées ont porté sur l'**assainissement domestique des communes (volet A1)**, avec de nombreux projets de plus ou moins grande ampleur selon qu'ils concernaient une ou plusieurs communes. Au total, ce sont plus d'une quarantaine d'actions qui ont été réalisées ou sont engagées, portées par 13 maîtres d'ouvrage différents. Le plus important projet a consisté en l'assainissement de la moyenne vallée de l'Azergues par le SAVA, avec la création d'une nouvelle station d'épuration au Breuil et le raccordement progressif d'une dizaine de communes (fin des travaux en cours).

En parallèle ou en lien avec le Contrat de rivière, plusieurs programmes ont aussi concerné **les agriculteurs (volet A2) et les industriels (volet A3)**. Un important « contrat vitivinicole » a ainsi été mis en œuvre à l'échelle du Beaujolais entre 2004 et 2009, animé par la Chambre d'agriculture du Rhône ; il a permis la mise aux normes des cuvages (environ 70) et d'améliorer les pratiques notamment en matière d'utilisation des pesticides sur les vignes. Le volet industriel a quant à lui permis de réaliser des études qui ont précisé la connaissance des problématiques de pollution artisanale et industrielle.



Filtre planté de roseaux à ALLIERES



Station d'épuration du S.A.V.A. au BREUIL



Désherbage chimique en bord de rivière

L'ensemble de ces actions et les évolutions économiques du bassin (arrachage de vignes, fermeture de certaines entreprises industrielles de la vallée...) ainsi que les actions d'assainissement également menées sur le bassin de la Brévenne, ont eu pour conséquence **une amélioration globale de la qualité des eaux visible surtout dans le secteur aval de l'Azergues**. Néanmoins, il subsiste une « pollution de fond » par les nitrates et pesticides dès l'amont du bassin et le Soanan médian et le Sémanet demeurent des milieux ne respectant pas les objectifs de qualité.

Concernant l'eau souterraine captée pour l'alimentation en eau potable, une étude globale était prévue sur le haut bassin de l'Azergues qui n'a pas été réalisée et **peu de liens ont été établis entre le Contrat de rivière et les syndicats des eaux**.

A propos de la politique d'acquisition foncière du SMRPCA (volet B action transversale)

Le SMRPCA affiche une volonté d'**acquisition foncière des zones multi-enjeux situées à proximité immédiate de l'Azergues**. En effet, ces zones jouent de multiples rôles que la maîtrise foncière permet de conserver (expansion des crues, biodiversité, sites propices à la détente...) et de protéger contre les velléités d'urbanisation ou de détérioration. Ainsi, depuis 2004, environ **14 ha répartis en une petite vingtaine de sites** en basse vallée ont été acquis, s'inscrivant dans la continuité de la politique instaurée par le Syndicat dès sa création (une soixantaine d'hectares en propriété aujourd'hui).

A propos du risque d'inondation et de la gestion physique du lit et des berges (volets B1 et B2)

Le Contrat de rivière a été signé immédiatement après la crue exceptionnelle de décembre 2003 ; celle-ci a causé de nombreux dégâts et entraîné en réponse de nombreux travaux de réparation qui n'étaient pas prévus ce qui explique le retard pris dans la mise en œuvre du programme, voire la modification ou l'abandon de certaines actions rendues « obsolètes » par cette crue. La gestion des travaux post-crués de 2003 puis de 2008 a occupé l'équipe technique du SMRPCA (chargé de mission et technicien de rivière) selon l'équivalent en cumul d'un temps plein pendant un an !

En dehors des classiques plans pluriannuels d'entretien de la ripisylve et des berges (cf. volet B3) participant à la réduction des risques d'embâcles et d'érosion poursuivis dans le cadre du Contrat de rivière mis en œuvre par les brigades rivière du Conseil Général, une trentaine d'autres actions ont été réalisées :

- de prévention et d'information sur les risques : mise en place de repères de crues et d'échelles limnimétriques, réunions d'information, Salon « inondations », procédure originale de « vigilance-crue »..., en grande partie portée par le SMRPCA ;
- de protection localisée des personnes et des biens : protections de berges, recalibrage du lit, réfection d'ouvrages hydrauliques..., sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes et du SMRPCA sur la basse vallée.



Par ailleurs, le SMRPCA a accumulé beaucoup de connaissances sur le fonctionnement morphologique de l'Azergues, le transit et le dépôt des sédiments au niveau d'« atterrissements » qui peuvent être gênants par endroits ou signes de bon fonctionnement à d'autres. Un plan de gestion des sédiments a été engagé, sur la base duquel des opérations d'arasement d'atterrissements ont été menées localement, « compensées » par des actions de « ré-engravement » du lit dans les secteurs déficitaires en matériaux. D'autres actions ont été menées pour rétablir une dynamique de la rivière moins contrainte et moins dommageable pour les enjeux riverains : des confortements de seuils importants pour le maintien du profil en long, des protections de berges par des techniques végétales ou mixtes et des reprofilages de berges.

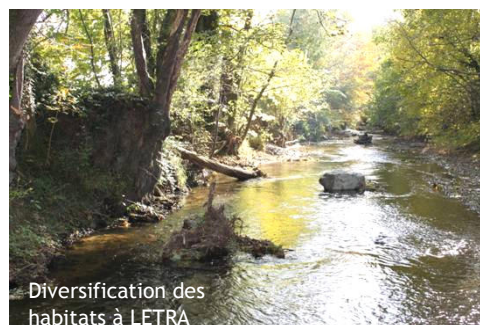


A propos de la restauration et de la mise en valeur des milieux aquatiques (volets B3 et B4)

Le volet B3 comportait une grande diversité d'actions de connaissance ou de réhabilitation de milieux aquatiques et humides, d'entretien de la ripisylve et de lutte contre les espèces végétales invasives.

Dans la première catégorie, les opérations réalisées sont très diverses et portées par des maîtres d'ouvrage également variés :

- diversification des habitats de la rivière,
- aménagement de frayères à brochets ;
- expérimentation et investigation sur les écrevisses,
- mesures de la qualité biologique des ruisseaux,
- inventaire des zones humides,
- opérations sur les obstacles à la continuité écologique (seuils).





Une série de seuils a ainsi été aménagée pour être rendus franchissables par les poissons, voire effacés pour rétablir totalement la continuité biologique et sédimentaire, comme par exemple sur le Soanan (cf. photos ci-dessus) ; mais certains seuils n'ont pas pu être traités comme prévu dans la durée du Contrat.

L'entretien des cours d'eau a porté sur environ 90 km de cours d'eau (sur 110 km prévus) mais les brigades rivière ont passé près de 10% de leur temps sur les travaux post-crués et ont réalisé d'autres travaux : nettoyage et dépollution des berges, réalisation d'une trentaine de protections de berges en techniques végétales, lutte répétée et systématique contre les espèces envahissantes (Ambrosie, Balsamine de l'Himalaya, Buddléia, Renouée du Japon, Robinier faux acacia...), la Renouée étant par ailleurs gyrobroyée tous les ans (environ 12ha) sur la basse Azergues.

Quant au volet B4 sur la valorisation paysagère des cours d'eau, il a donné lieu, outre l'entretien spécifique des berges dans les traversées de villages, à une petite dizaine d'actions (sur 17 prévues) : 5 aires d'accueil, un cheminement en boucle (en cours), 3 parcours de découverte ... qui ont contribué à rendre plus accessibles et intéressants les abords de l'Azergues pour la population locale.

A propos de la communication (volet C)

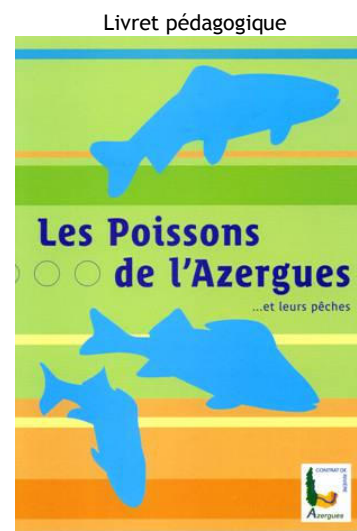


Les efforts en matière de communication ont été essentiellement axés sur les actions d'éducation à l'environnement des enfants et la diffusion de plaquettes d'information, abordant des sujets variés et destinés à des publics ciblés. Ces documents visaient à mieux faire connaître la démarche, ses objectifs, son fonctionnement et les principaux résultats observés. Différents types de documents ont été produits :

- « Pages techniques », plaquettes de communication abordant des sujets techniques,
- Journal « Au fil de l'Azergues », feuille d'information générale sur le Contrat de rivière,

- Animation de pages dédiées sur le site Internet du Pays beaujolais,
- Brochure informative sur les poissons de l'Azergues,
- et articles paraissant dans la presse locale.

In fine, on retient des efforts importants en faveur de la communication et du porté à connaissance du Contrat de rivière et de ses actions. La forme des documents produits semble adaptée aux publics visés (format relativement technique pour les techniciens ciblés par les fiches techniques Rivières en Beaujolais, information claire et attrayante pour le bulletin d'information grand public ...).



Bulletin d'information



Pourtant, ces efforts sont restés limités dans le temps, le journal « Au fil de l'Azergues » n'étant paru qu'en juillet 2006 janvier 2008 et septembre 2010, ce qui n'apparaît pas suffisant pour permettre une information régulière par rapport au contrat et l'acquisition d'une certaine notoriété à l'échelle du territoire.

En résultante, des élus eux-mêmes, des employés de mairie, les agriculteurs du bassin, disposent aujourd'hui d'une lisibilité très réduite du Contrat de rivière, des actions mises en œuvre et des structures qui coopèrent dans le cadre de la mise en œuvre de cette démarche.

Si le Contrat de rivière envisage dans le futur de traiter plus directement de problématiques complexes, liées à l'urbanisation, à la réduction des pollutions diffuses ou au rétablissement d'un fonctionnement écomorphologique des cours d'eau, il semble qu'il devra mettre en place une communication plus efficace lui permettant de toucher un public plus large.

Une démarche concertée animée par le SMRPCA

Sur le bassin versant de l'Azergues, le SMRPCA (ex-SMRPC) disposait d'une expérience en matière de gestion des rivières qui lui donnait toute légitimité à assurer le portage du contrat de rivière. Néanmoins, la construction statutaire de ce syndicat, superposant trois syndicats dotés de moyens et de compétences différents (SMRPCA, SMRPC et SIBVA), n'a pas participé à simplifier la lisibilité de l'ensemble pour les acteurs locaux et les partenaires financiers. Cette construction permet pourtant une flexibilité financière qu'un syndicat intercommunal « simple » n'aurait pas.



Réunion d'échange et d'information

Structure aujourd'hui reconnue sur le bassin versant, le SMRPCA est animé par un président, un chargé de mission et un technicien de rivière présents depuis le démarrage de la démarche. Cette stabilité dans l'animation a permis de « cristalliser » les dynamiques autour de ces trois personnes, identifiées comme référents pour tout ce qui touche à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La stratégie d'animation, basée sur la proximité du terrain et des acteurs locaux, permet à ces personnes de conserver une approche pragmatique et opérationnelle de l'ensemble des sujets traités. Ils se rendent disponibles pour appuyer les maîtres d'ouvrage du territoire aussi bien en lien avec des problèmes techniques que de montage de dossiers administratifs, etc.

Cette disponibilité importante de l'équipe du syndicat s'est révélée chronophage mais a clairement bénéficié à la dynamique d'ensemble du bassin versant, sans pour autant permettre à des acteurs qui n'étaient pas initialement associés lors la phase d'élaboration de la procédure, de se « raccrocher » à la démarche. En effet, les instances de pilotage du contrat de rivière ont permis une concertation large et efficace dans la période d'émergence de la démarche (« effervescence » liée à la définition du programme d'action), sans pour autant perdurer dans la phase de mise en œuvre du contrat. Un certain nombre d'acteurs sont apparus au final relativement éloignés de la procédure, dont ils disposent d'une lisibilité limitée (élus autres que délégués communautaires, agriculteurs, certains représentants associatifs et professionnels). Ce déficit de concertation en phase de mise en œuvre n'est cependant pas spécifique au contrat de rivière Azergues, mais concerne la majorité des contrats de rivière.

En conclusion, ce 1^{er} contrat de rivière sur l'Azergues aura permis de combler le retard en matière d'assainissement des collectivités riveraines, de gérer et d'appréhender au mieux les phénomènes de crues pour d'avantage les anticiper à l'avenir, d'engager un travail de fond de restauration du lit, des berges et des ripisylves de l'Azergues et du Soanan, de capitaliser une somme considérable de connaissances sur les milieux aquatiques, de sensibiliser divers publics à l'environnement et d'initier les bases d'une gestion concertée et solidaire des cours d'eau et zones humides du bassin versant.